



Hospitalisation privée problème de lits

Par **answering**, le 16/12/2018 à 07:25

BONJOUR marque de politesse
Hospitalisé dans une clinique privée dans une chambre à deux lits, le deuxième lit n'a pas été occupé pendant mon séjour mais la clinique veut me faire payer mon séjour en chambre particulière prétextant qu'il s'agit d'une chambre particulière susceptible de recevoir une personne supplémentaire en cas d'afflux massif.
Merci pour votre réponse.

Par **morobar**, le 16/12/2018 à 10:05

Bonjour,
Je rejoins l'avis de la clinique, vous avez occupé une chambre particulière ou individuelle.

Par **answering**, le 16/12/2018 à 10:35

il m'est répondu par ailleurs q'une chambre particulière n'est pas susceptible de recevoir un deuxième patient à tout moment .Q'en pensez vous ?Merci

Par **morobar**, le 17/12/2018 à 08:06

Il faut demander à "ailleurs" sur quoi se fonde cette affirmation.
Je suis malheureusement un habitué des hôpitaux, et j'ai souvent fait l'objet d'un transfert de chambre pour un tas de raison,

comme dernièrement, occupant une chambre individuelle, transféré dans une chambre double suite à l'arrivée d'une jeune femme dans le service.

Par **answering**, le **17/12/2018 à 08:40**

Ailleurs me dit que vous vous laissez bien mal traiter. Affirmation fondée déjà sur le bon sens et vue récemment sur une décision judiciaire (C.CASS) après approfondissement de la chose ce week end

Par **morobar**, le **17/12/2018 à 08:45**

Hé bien il faudrait indiquer la référence de l'arrêt, pour vérifier s'il s'agit d'une décision circonstanciée, donc un cas d'espèce, ou pouvant être généralisée.
Pour ce qui me concerne, la prochaine fois je ferai appel aux gros bras qui ont glosé sur ma prétendue faiblesse.

Par **Lag0**, le **17/12/2018 à 10:42**

Bonjour,
Si vous avez été hospitalisé en chambre double, même si l'autre lit n'a pas été occupé, cela reste une chambre double ! Vous ne devez pas payer pour une chambre individuelle.
En effet, le confort d'une chambre individuelle et celui d'une chambre double, même avec un seul lit d'occupé, n'est pas le même !

Par **morobar**, le **17/12/2018 à 11:49**

En pratique j'ignore comment cela se passe en hospitalisation privée, mais dans le public on ne vous demande pas votre avis. Après on discute avec le cadre infirmier et selon les chambres disponibles.
" le confort d'une chambre individuelle et celui d'une chambre double, même avec un seul lit d'occupé, n'est pas le même !" En quoi il diffère ?